



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



Célébration de la 22^e Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle

Message de **Monsieur Harouna KABORE**

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Administrateur du Burkina Faso à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.

Thème

:

Propriété intellectuelle, innovation et développement des entreprises en Afrique

Ouagadougou, le 13 septembre 2021

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), à l'instar de la Communauté africaine, célèbre la Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle le 13 septembre de chaque année, date anniversaire de sa création. Cette année, la célébration de cette journée intervient dans un contexte marqué par trois faits majeurs :

- la persistance de la pandémie de la COVID 19 qui a des effets rémanents sur tout l'environnement économique et industriel ;
- la persistance des attaques terroristes dans la bande sahélo-saharienne notamment au Burkina Faso avec ses conséquences néfastes sur la vie socio-économique de nos populations ;
- l'adoption par le Conseil d'administration de notre Organisation commune d'un mécanisme de financement des innovations technologiques de notre espace.

Ainsi, en dépit des défis liés à la double crise sécuritaire et sanitaire, l'occasion est donnée aux Etats, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers de se rappeler de l'une des préoccupations majeures du continent, celle de son développement technologique et économique.

C'est pourquoi, à l'instar de la communauté africaine, le Burkina Faso membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) saisit cette journée pour sensibiliser les inventeurs, les chercheurs, les autres acteurs de la créativité, les opérateurs économiques et les investisseurs potentiels sur le rôle que jouent la propriété intellectuelle et l'innovation dans le développement technologique et celui des entreprises, et par conséquent, dans le développement socio-économique de notre pays .

Le thème de la célébration de la **22^e** Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle est : « **Propriété intellectuelle, innovation et développement des entreprises en Afrique** ».

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

Le choix de ce thème s'explique par notre ferme volonté d'utiliser la propriété intellectuelle comme un moteur de croissance à travers la création et le développement d'entreprises innovantes.

En effet, de nombreuses études ont démontré que les plus grandes entreprises dans le monde sont celles qui ont fait de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et de l'innovation, la pierre angulaire de leur développement et de leur compétitivité.

Le Gouvernement burkinabè, dans sa politique visant le développement du secteur privé dans notre pays, a fait de la création et du développement des entreprises, un maillon essentiel dans la création des richesses et des emplois.

Pour cela, il ne ménage aucun effort à l'effet de susciter, d'encourager et d'accompagner toute initiative publique ou privée, dont le but est la création et le développement d'entreprises par l'utilisation stratégique et efficace de la propriété intellectuelle. C'est dans ce sens que je salue et encourage la poursuite de la mise en œuvre de la Convention de partenariat entre la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et le Centre National de la Propriété Industrielle (CNPI), la structure nationale de liaison avec l'OAPI dont le but est de favoriser l'éclosion et l'émergence d'entreprises innovantes intégrant le système de la propriété intellectuelle dans leur culture managériale.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

C'est conscient de l'importance de la propriété intellectuelle pour la promotion et la valorisation des produits nationaux en général et des produits du terroir en particulier que mon département a engagé depuis bientôt deux (02) ans la labellisation de quatre produits du terroir (**Pagne Faso Dan Fani, le Chapeau de Saponé, le pagne Koko Dunda et le beurre de karité**) et la création d'un label « **Made In Burkina** » pour magnifier et promouvoir tant au niveau national et international les produits d'origine burkinabè. A ce titre, nous pouvons affirmer que l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au Burkina Faso commence à être une réalité et ce à travers l'enregistrement du Chapeau de Saponé comme première **Indication Géographique Protégée** (IGP) de notre pays, la mise sur le marché national et international de pagnes Faso

Dan Fani labellisés authentifiables et traçables via internet ou les smartphones, la création du Label Made In Burkina et la mise sur le marché de produits estampillés des sceaux des Label Made In Burkina, beurre de karité et Koko Dunda d'ici la fin de cette année. Aussi, cette date historique du 13 septembre qui coïncide avec la création de notre Organisation a été choisie pour dévoiler le Label Koko Dunda dans la belle cité de Sya, épice de la production de pagnes Koko Dunda.

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

C'est dans cette perspective que l'OAPI, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des Etats membres dans leur développement technologique et économique va mettre en place des plateformes innovateurs/entreprises en vue de permettre aux PME/PMI de ses Etats membres de disposer des innovations nécessaires à leur développement, leur compétitivité et leur croissance.

Aujourd'hui, plus que jamais, les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représentent 90% du tissu économique de notre pays, pour accroître leur compétitivité, doivent valoriser et sécuriser leur patrimoine et leur savoir-faire. Une utilisation optimisée des outils de la propriété intellectuelle dans un contexte économique dominé par l'immatériel permet de renforcer les actifs de l'entreprise et de développer son potentiel d'innovation.

J'encourage donc les inventeurs, les innovateurs, les centres de recherche, les universités et tous les autres acteurs de la créativité de notre pays, les opérateurs économiques et les responsables des PME/PMI à participer activement à la mise en place de cette plateforme afin de donner une impulsion au développement d'entreprises innovantes et résilientes dans notre pays.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elles réussiront de manière durable à cueillir les délicieux fruits promis par les fleurs de la Zone de Libre Echange Continentale africaine (ZLECAf).

Vive l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle,

Vive le Burkina Faso,

Vive l'Union Africaine,

Vive la coopération Internationale,

Je vous remercie de votre attention.